



## **Gestion des sites touristiques au Burundi : Défis et stratégies d'optimisation de rendement du tourisme**

**NDAYIKENGURUKIYE Jean Pierre**

Doctorant

Université du Burundi

Email: [jpierrendayikengurukiye@gmail.com](mailto:jpierrendayikengurukiye@gmail.com)

**SADIKI Elie**

Enseignant-chercheur

Université du Burundi

Email : [elie.sadiki@ub.edu.bi](mailto:elie.sadiki@ub.edu.bi)

**NDIAYE Matar**

Enseignant-chercheur

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Email : [matar14.ndiaye@ucad.edu.sn](mailto:matar14.ndiaye@ucad.edu.sn)

**BUKURU Denis**

Enseignant-chercheur

Université du Burundi

Email : [dbukururu@gmail.com](mailto:dbukururu@gmail.com)

### **Résumé**

Le présent document met à nu l'état des lieux de la gestion des sites touristiques burundais. Cette étude est une tentative de réponse à la problématique liée à l'impact des systèmes de gouvernance en vigueur. Partant de l'hypothèse selon laquelle les modèles de cogestion sont des

stratégies d'optimisation de rendement du tourisme, cette analyse vise à identifier les défis qui freinent l'optimisation de ce secteur et ainsi proposer de modèles hybrides incluant les acteurs publics et privés pour un tourisme productif et durable. L'approche qualitative est la méthode que nous avons utilisée dans la collecte et l'analyse des données.

**Mots clés :** Modèles, gestion, hybridation, sites, tourisme

### **Abstract**

This document provides an overview of the current state of tourism site management in Burundi. This study is an attempt to address the issues related to the impact of existing governance systems. Based on the assumption that co-management models are strategies for optimizing tourism performance, this analysis aims to identify the challenges hindering the sector's optimization and thus propose hybrid models involving both public and private actors to foster productive and sustainable tourism. We employed a qualitative approach in the collection and analysis of data.

**Key words:** Models, management, hybridization, sites, tourism



## Introduction

Le Burundi dispose d'un patrimoine touristique doté d'une attraction exceptionnelle. Il se partage entre les cinq provinces du territoire national. Sa diversité constitue un atout majeur dans le but de construire une industrie touristique pouvant contribuer à la relance de l'économie burundaise, car le tourisme est une modalité presque automatique de redistribution des richesses (K. Krapf, 1961 :881). Il représente pour les pays en développement le véritable moteur de développement, de la même façon que le fut l'industrie lourde pour l'Europe (J-P. Harris, 1992 :256). Depuis les années 1990, le processus international d'aide au développement favorise le tourisme comme outil stratégique d'appui à un développement durable (F. Bédard et B. Kadri, 2004 :70). Désormais, les spécificités des territoires et la nature des ressources dont ils disposent sont prises en compte dans la mise en place des stratégies de développement d'un territoire donné (A. Eradi et Y. Moflih, 2022 :410). Le but primordial du tourisme est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité et aider l'humanité à atteindre graduellement une prospérité commune, et cela par le moyen de l'éducation, la science et la culture » (S. Cousin, 2008 :45). En revanche, les sites touristiques nécessitent un entretien rigoureux et permanent visant à préserver leur attractivité et l'impact sur leur contexte environnemental. E. Hatt et S. Clarimont (2023 :4) parlent de relations ambivalentes existant entre la gestion et la fréquentation des destinations touristiques. D'autres critiques soulignent que le développement touristique, peu ou mal contrôlé, contribue à

la dégradation d'espaces naturels fragiles, amplement relatée dans la littérature scientifique (A. Barabé, 1988 ; J-P. Mounet et al., 2000 ; Atout France, 2013).

Ce faisant, plusieurs textes réglementaires issus des États définissent clairement la façon d'intervenir pour le patrimoine touristique. Sur le plan mondial, l'Unesco (1972) a mis à la disposition des États membres une convention du patrimoine comprenant le protocole protection des biens dotés de la valeur universelle exceptionnelle. La tâche majeure revient alors aux États, lesquels doivent veiller à la protection et la sauvegarde de ces éléments du patrimoine mondiale. Des stratégies d'intervention diffèrent selon les priorités et les besoins de chaque État qui veut s'appuyer sur son secteur touristique en vue de contribuer au développement durable.

De fait, la production de ce travail part de la question centrale suivante : « *Quelles sont les limites des systèmes de gestion des sites touristiques et les stratégies d'optimisation du secteur touristique burundais ?* ». Pour bien mener notre étude, nous sommes partis de l'hypothèse centrale suivante : « *Les Partenariats Publics-Privés (PPP) constituent des modèles de gestion optimale des destinations touristiques au Burundi* ». Cette analyse se focalise sur l'objectif général suivant : « *Evaluer l'impact des modèles de gestion des destinations touristiques et proposer des stratégies d'optimisation de rendement du secteur touristique burundais* ». Dans cette perspective, notre curiosité scientifique nous a conduits à nous intéresser au secteur touristique burundais en vue d'évaluer l'efficacité des stratégies d'intervention de l'État dans la gestion des sites touristiques.



## 1. Méthodologie de travail

La réalisation du présent document est le fruit d'une recherche documentaire et d'un travail de terrain. C'est le fruit des efforts qui s'étendent sur une période de 5 années consécutives de rude labeur, depuis 2022 jusqu'en 2026. De fait, la découverte d'un nombre important de sites touristiques a été rendu possible par le travail des étudiants du Département d'études africaines (option d'Entrepreneuriat culturel), qui étaient appelés à identifier tout objet patrimonial à valeur exceptionnelle dans leur localité. Durant tous les cinq ans, le Professeur Elie SADIKI se contenta de conserver soigneusement ces informations jusqu'à ce que l'intérêt de production de ce document se manifeste. Comme l'enquête couvrant toute l'étendue du pays coûte cher en temps et en argent, nous l'avons approché pour avoir accès à ces données secondaires.

Ainsi, après la consultation des archives se rapportant à l'identification faite par ces étudiants, nous avons organisé plusieurs missions de reconnaissance dans toutes les provinces du Burundi. Notre passage dans la plupart de ces sites nous donne la facilité de bien mener l'analyse de ces données et d'aboutir aux résultats fiables.

De fait, la collecte et l'analyse des données relèvent de l'approche qualitative. Dans cette perspective, nous avons mené 18 entretiens semi directifs auprès des autorités administratives et les responsables, guides et populations riveraines des 12 sites choisis selon qu'ils abritent des biens patrimoniaux d'enjeux significatifs en matière d'attraction touristique. Ce sont notamment : les parcs nationaux de Kibira et Ruvubu, les paysages des aires protégées du nord du Burundi, les failles des Allemands, les chutes de Karéra,

Agasūmo kā Mwâro, la source la plus méridionale du Nil, le site du traité de Kigănda, les sanctuaires des tambourinaires de Gishōra et Higiro et les musées Vivant et celui de Gitéga. Il sied à souligner que l'idéal était de travailler sur tous les sites gérés touristiquement, mais faute de temps et de moyens, nous nous sommes limités à cet échantillon. Les critères de choix de nos enquêtés furent la fonction, l'âge et la proximité par rapport au site cible de notre enquête. Les données de terrain ont été soumises à l'analyse thématique et celle de contenu, puis elles ont été confrontées aux données issues des lectures pour aboutir aux résultats raisonnables.



## 2. Les résultats

### 2.1. Typologie et acteurs de gestion de sites touristiques

**Tableau 1 : Les sites de la Province de Buhūmuza**

Nom du site	Type de site	Commune	Localité	Acteur(s) de gestion
1. Le site de Ku mâna zā Múrore	Historique	Gisagára	Ku mâna zā Múrore	Communauté locale
2. Ku ry'íngoma	Naturel	Gisagára	Kigati	Communauté locale
3. Le paysage protégé de Gisagára	Naturel	Gisagára	Câmâzi	Autorité communale
4. L'eau thermale de Mishīha	Mixte (culturel-naturel)	Gisagára	Buyōngwe	Communauté locale
5. Le parc de la Ruvubu	Naturel	Cânkuzo, Ruyigí, Muyínga et Kârūsi	Le parc national de la Ruvubu s'étend sur les 4 communes	Office burundais pour la Protection de l'Environnement
6. L'Eglise de Muyaga	Historico-culturel	Cânkuzo	Muyaga	Autorité paroissiale
7. La grotte de Butárāngíra	Naturel	Gisúru	Butárāngíra	Communauté locale
8. Le site de Nyabúgoré	Mixte (culturel-naturel)	Gisúru	Mayānza	Communauté locale
9. Le site de Nyabugabo (appelé aussi site de Manyoni)	Mixte (culturel-naturel)	Gisúru	Mayānza-Nyamunazi	Communauté locale
10. La roche de Bugōngo	Mixte (culturel-naturel)	Gisúru	Bugōngo	Communauté locale
11. L'eau thermale de Mibānga	Mixte (culturel-naturel)	Gisúru	Mibānga	Communauté locale
12. La chute de Gisúma	Naturel	Butágānzwá	Kazimya et Gihoróro	Communauté locale
13. Mont Biríme	Naturel	Gisúru	Mubávu	Communauté locale

14. La résidence du Prince Gashírahámwe de Ruyigí	Historique	Ruyigí	Centre-urbain de Ruyigi	La descendance du Prince Gashirahamwe
15. Le site de « Kw'ibuye ryā Rúgǎnzú »	Historico-culturel	Butíhínda	Rwāshíshá	Communauté locale
16. La grotte de Nyabarega de Muyínga	Naturel et Historico-culturel	Muyínga	Gitóngwe	Communauté locale
17. La vallée de Nyamuswāga	Naturel	Muyínga	Nyamuswāga	Communauté locale
18. Ku Bití vy'ámahóro	Naturel	Butíhínda	Kabira	Communauté locale
19. Mu bisēnga	Mixte (culturel-naturel)	Butíhínda	Kamaramagāmbó	Communauté locale
20. Le site de Kw'ibuye	Naturel	Muyínga	Centre-urbain de Muyínga	Communauté locale
21. Les roches Rukínzo	Historico-culturel et Mixte (culturel-naturel)	Muyínga	Rukínzo	Communauté locale
22. Le Barrage Hydroélectrique de Kavuruga	Historique	Muyínga	Centre-urbain de Muyínga	Regideso

**Tableau 2 : Les sites de la Province de Bujūmbura**

Nom du site	Type de site	Commune	Localité	Acteur(s) de gestion
1. Eau thermale de Rugazí	Mixte (culturel-naturel)	Mpānda	Nyakirāba	Communauté locale
2. La chute de Rugazí	Mixte (culturel-naturel)	Mpānda	Kibuye	Communauté locale
3. La chute de Gisúma	Mixte (culturel-naturel)	Mpānda	Nyēnkarānge	Communauté locale
4. La réserve naturelle de la Rukōko	Naturel	Mpānda	Burínga	Office burundais pour la protection de l'environnement
5. La réserve naturelle de la Rusízi	Naturel	Mpānda	Gatūmba	Office burundais pour la protection de l'environnement
6. La roche Nāmpura	Mixte (culturel-naturel)	Bubānza	Dōndi	Communauté locale
7. Le Mont Zína	Naturel	Bubānza-Bukínanyana	Murāmba	Communauté locale
8. L'eau thermale Rutaké	Naturel	Bubānza	Rwāmvugwe-Rutake	Communauté locale
9. L'Eglise de Musigāti	Historico-culturel	Bubānza	Musigati	Autorité paroissiale
10. Le parc de Kibira	Naturel	Mpānda, Bubānza, Bukínanyána, Cíbitōke, Mugina	Bujūmbura, Gitéga et Butányeréra.	Office burundais pour la Protection de l'environnement

11. L'eau thermale de Rushá	Mixte (culturel-naturel)	Isáre	Rushá	Communauté locale
12. L'eau thermale de Ku Karáva	Mixte (culturel-naturel)	Mugeré	Ku karáva	Communauté locale
13. Lac Tanganyika	Naturel	Ntahāngwa, Mukāza, Mugeré et Muhūta	Ntahāngwa, Mukāza, Mugeré et Muhūta	Office burundais de la protection de l'environnement
14. Site Stanley et Livingstone	Historique	Mugeré	Kabezí	Direction générale du tourisme
15. Les Batwa de Mwūmba	Historico-culturel	Rwībāga	Mwūmba	Communauté locale
16. Le siège de Harroy (ou Siège Mwambutsa),	Historique	Isare	Mairie de Bujumbura.	Autorité locale
17. Eglise de Buhōnga	Historico-culturel	Rwibaga	Mairie de Bujumbura.	Autorité paroissiale
18. Le restaurant dans lequel fut tué le héros de l'indépendance du Burundi	Historique	Mukāza	Mairie de Bujumbura	Propriétaire du restaurant
19. La cathédrale Regina Mundi De Bujumbura	Historico-culturel	Mukāza	Mairie de Bujumbura.	Autorité de la cathédrale
20. Le mausolée du Héros de la Démocratie	Historique	Mukāza	Mairie de Bujumbura	Autorité de la Mairie
21. La clinique Prince Louis Rwagasore (ex Hôpital Roduin)	Historique	Mukāza	Mairie de Bujumbura	Autorité de la Mairie
22. Le Monument de l'Unité	Historique	Mukāza	Mairie de Bujumbura	Autorité de la Mairie
23. Le Mausolée du Prince Louis Rwagasore	Historique	Mukāza	Mairie de Bujumbura	Autorité de la Mairie



24. La Place de l'Indépendance	Historique	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Autorité de la Mairie
25. La Place de la Révolution	Historique	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Autorité de la Mairie
26. L'Eglise Saint Michel	Historico-culturel	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Autorité paroissiale
27. Le Campus Kiriri	Historique	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	L'Université du Burundi
28. Le Musée vivant	Historico-culturel	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Direction générale du tourisme
29. Le Jardin public	Historico-culturel	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Autorité de Mairie
30. Le Campus Rohero	Historique	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	L'Université du Burundi
31. Le Cercle Nautique de Bujumbura	Subaquatique	Mukāza	Mairie Bujumbura	de	Propriétaire du Cercle
32. La chute de Gisūmo	Naturel	Mugina	Ruziba		Communauté locale
33. Le site de Gikómero	Naturel	Mugina	Nyēmpūndu		Communauté locale
34. La mare de Nyamuziba	Mixte (culturel- naturel)	Cíbitōke	Kagázi		Communauté locale
35. Le gisement d'Ígitūmba	Mixte (culturel- naturel)	Bukínanyána	Rusiga		Communauté locale
36. La mare de Mwānike	Naturel	Bukínanyána	Kabúrāntwá		Communauté locale
37. Les eaux thermales de Ruhwá	Mixte (culturel- naturel)	Cíbitōke	Ruhwá		Autorité locale
38. Le lac Dogōdógo	Naturel	Cíbitōke	Sur la RN 5		Autorité communale

39. Le Cimetière militaire des allemands	Historico-culturel	Cíbitōke	Chef-lieu de Rugõmbo	Autorité locale
40. Les plantations de thé de Buhóro	Historique	Mugina	Rugõmbo – Mabâyi	Office de Thé du Burundi

**Tableau 3 : Les sites de la Province de Burūnga**

Nom du site	Type de site	Commune	Localité	Acteur(s) de gestion
1. Le centre de médecine traditionnelle de Butá	Historico-culturel	Bururi	Muzēnga	Propriétaire
2. Les eaux thermales de Muhwēza	Mixte (culturel-naturel)	Bururi	Muhwēza	Autorité locale
3. La source du Nil	Naturel	Bururi	Muhwēza	Autorité communale
4. La réserve naturelle de Burúri	Naturel	Bururi	Centre-urbain de Bururi	Office burundais pour la protection de l'environnement
5. Les eaux thermales de Muníni	Mixte (culturel-naturel)	Bururi	Muyānge	Autorité locale
6. La réserve Naturelle de Vyānda	Naturel	Bururi	A 7 km depuis la RN7	Office burundais pour la protection de l'environnement
7. Le site Historique de Gashinyira	Historique	Matána	Gashinyira	Autorité locale
8. Les cases de Mugāmba	Historico-culturel	Mwāro, Matána et Bururi	Région du Mugamba	Propriétaires privés
9. La cathédrale Anglicane de Matána	Historico-culturel	Matána	Chef-lieu de la commune Matana	Autorité de la Cathédrale
10. La chute de Gikūka	Naturel	Nyānza	Mutóbo	Autorité locale
11. Aire protégée de Karūnga	Naturel	Nyānza	Mukūngu	Autorité communale
12. Aire protégée de Cāni.	Naturel	Nyānza	Cāni et Mugūngo	Autorité communale
13. Aire protégée de Baraga.	Naturel	Nyānza	Gasāba	Autorité communale



14. Le gisement du minerai de fer de Ndago	Naturel	Makāmba	Mugoboka	Autorité locale
15. Les termitières de Kayogoro	Naturel	Makāmba	Kibimba	Propriétaires privés
16. La réserve naturelle de Kigwēna	Naturel	Nyānza	Karōnda et Cābara	Office burundais pour la protection de l'environnement
17. Le site de Burton et Speke de Nyānza-lac	Historique	Nyānza	Centre-urbain de Nyānza	Autorité communale
18. Le port de pêche de Mvúgo	Naturel	Nyānza	Mvúgo	Autorité communale
19. La première Mosquée du Burundi	Historique	Nyānza	Au Sud du centre-urbain de Nyānza	Autorité de la Mosquée
20. La danse Agasimbo de Makāmba	Historico-culturel	Makāmba	Kayoba	Communauté locale
21. L'aire protégée de Rukónwe	Naturel	Nyānza	Mutwāzi	Autorité communale
22. Les eaux thermales de Gafūmbe	Mixte (culturel-naturel)	Rumōnge	Gafūmbe	Communauté locale
23. L'eau Thermale de Mugara	Mixte (culturel-naturel)	Rumōnge	Mugara	Autorité Communale
24. Le château Maus	Historique	Rumōnge	Sur la RN 3	Propriétaire privé
25. La Grotte de Kayove	Mixte (culturel-naturel)	Musōngati	Kayove	Communauté locale
26. Monument Mégalithique de Butāmbara	Naturel	Musōngati	Butāmbara	Communauté locale
27. Les chutes de Karéra	Mixte (culturel-naturel)	Musōngati	Karéra	Office burundais pour la protection de l'environnement
28. La plantation et l'usine à sucre du Moso	Historique	Musōngati	Gihófi	Autorité de l'usine
29. Le sanctuaire de Mirehe	Historico-culturel	Musōngati	A 10 km du centre de Mpīnga-Kayove.	Communauté locale

30. La faille de Nyakazu ou Faille des Allemands	Historico-culturel	Musōngati	Au Sud-Est des chutes de Karéra	Office burundais pour la protection de l'environnement
31. Le Lac Tānganyika	Naturel	Rumōnge-Nyānza	Rumōnge, Nyānza	Office burundais pour la protection de l'environnement

**Tableau 4 : Les sites de la Province de Butányeréra**

Nom du site	Type du site	Commune	Localité	Acteur(s) de gestion
1. L'eau thermale de Mahóro	Mixte (culturel-naturel)	Matōngo	Rugānza	Autorité locale
2. Le trictrac de Jĩmbi	Historico-culturel	Muhānga	Jĩmbi	Communauté locale
3. Le gouffre de Bānga appelé Igisúmanyēnzi	Mixte (culturel-naturel)	Matōngo	Mont Bānga	Communauté locale
4. Le palais royal de Bānga	Historique	Matōngo	Bānga-Muzuga	Communauté locale
5. Le site de Gisara	Historique	Muhānga	Gisara	Communauté locale
6. La mare de Munyínya	Historico-culturel	Matōngo	Munyínya	Communauté locale
7. La mare de Kinyána	Historico-culturel	Matōngo	Kinyána	Communauté locale
8. Le parc de Kibira	Naturel	Kayānza, Matōngo	Nord-Ouest du Burundi sur la crête Congo-Nil	Office burundais pour la protection de l'environnement
9. Les plantations de thé de Tēza	Naturel	Matōngo	Tēza	Office de thé au Burundi
10. Les Nécropoles des Rois de Kayānza	Historico-culturel	Kayānza	Remēra	Autorité locale
11. La Plantation de the de Rwēgura	Historique	Kayānza	Centre-urbain de Kayanza	Office de thé au Burundi



12. La résidence du chef Barānyanka de Rābiro	Historique	Kayānza	Rābiro	Descendance de Baranyanka
13. L'église de Rugānza	Historico-culturel	Kayānza	Rugānza	Autorité paroissiale
14. Le Barrage Hydroélectrique de Rwēgura	Historique	Kayānza	Rwēgura	REGIDESO
15. Les Batwa «Pygmées» de Mutána	Historico-culturel	Kayānza	Mutána	Communauté locale
16. Les eaux thermales de Ku Mahóro	Mixte (culturel-naturel)	Kayānza	Rugázi	Propriétaires privés
17. La presqu'île de Kuruyóka	Historique	Busóni	Lac Rwēru	Office burundais pour la protection de l'environnement
18. La presqu'île de Kw'ihāra	Naturel	Busóni	lac Rwēru	Office burundais pour la protection de l'environnement
19. La forêt naturelle de Murehe	Naturel	Busóni	Ciseké et Yānza	Autorité communale
20. Le site de Mu ryā Gihāna na Rurīnda	Historique	Kirūndo	Ryā Gihāna	Autorité locale
21. Les montagnes de Shīnge et Rugero	Historique	Kirūndo	Centre-ville de Kirūndo	Autorité locale
22. La plage de Yerānda sur le Lac Cōhōha	Mixte (culturel-naturel)	Kirūndo	Sur la rive du lac Cōhōha	Propriétaire privé
23. Le lac Cōhōha	Naturel	Kirūndo	Centre-urbain de Kirūndo	Office burundais pour la protection de l'environnement
24. Le lac Rwihīnda	Naturel	Kirūndo	Centre-urbain de Kirūndo	Office burundais pour la protection de l'environnement
25. Le centre Agro-Pastoral de Mutwēnzi	Historique	Kirūndo	Mutwēnzi	Propriétaire privé

26. La paroisse de Kanyinya	Historico-culturel	Kirundo	Kanyinya	Autorité paroissiale
27. La danse intõre de Kirundo	Historico-culturel	Kirundo	Kinyangurube	Communauté locale
28. Les Batwa (Pygmées ) de Karáma	Historico-culturel	Kirundo	Karáma	Communauté locale
29. Le site de Mwumba	Historique	Ngõzi	Kabásazi-Mwumba	Communauté locale
30. Le site de Sabánerwá	Naturel et Historico-culturel	Ngõzi	Rukurázo	Communauté locale
31. Le site de Nyakibingo	Historique	Muhanga	Murago	Autorité locale
32. La grotte dénomée « Ibuye ry'imbwëbwe »	Mixte (culturel-naturel)	Kirëmba	Bisiga	Communauté locale
33. Les trictracs de Gatáre	Historico-culturel	Muhanga	Nyamúgarí	Communauté locale
34. Le Culte de kubāndwa chez les Batwá de Gika	Historico-culturel	Ngõzi	Gika	Communauté locale
35. L'usine de fabrication du vin appelé Bourasine	Historico-culturel	Muhanga	Burasira	Autorité paroissiale
36. La vallée de Cāmugáni	Historico-culturel	Ngõzi	Centre-ville de Ngõzi	Autorité communale
37. L'université de Ngõzi	Historique	Ngõzi	Centre-ville de Ngõzi	Université de Ngozi
37. Le Burundi Brewery de Ngõzi	Historique	Ngõzi	Centre-urbain de Ngõzi, sur la RN 6.	Propriétaire privé
38. La vallée de Vyërwa	Naturel	Ngõzi	Centre-urbain de Ngõzi	Autorité communale
39. L'Eglise de Busiga	Historico-culturel	Ngõzi	A 6 km du chef-lieu de la	Autorité paroissiale



			commune Busīga	
40. La cathédrale de Ngōzi	Historico-culturel	Ngōzi	Centre-urbain de Ngōzi	Autorité paroissiale
41. Le sanctuaire d'Inarunyōnga	Historico-culturel	Ngōzi	Centre-urbain de Ngōzi	Autorité communale

**Tableau 5 : Les sites de la Province de Gitéga**

Nom du site	Type de site	Commune	Localité	Acteur(s) de gestion
1. Le site de Kirwa	Historico-culturel	Gishûbi	Mikóre	Autorité locale
2. Le site de Burūnga	Historico-culturel	Gishûbi	Gikûka	Autorité locale
3. Le site de Magămba	Historico-culturel	Gishûbi	Rugabano	Autorité locale
4. La chute de Nyakararo	Mixte (culturel-naturel)	Gishûbi	Muhororo-Gasënyi	Autorité locale
5. La grotte de Magămba	Mixte (culturel-naturel)	Gishûbi	Rugabano	Autorité locale
6. Le site de Rwâbuye rwā Nyákwëzi	Mixte (culturel-naturel)	Gishûbi	Nyarwiri	Autorité locale
7. Le site de Kidášha (Nkānda)	Historico-culturel	Bugëndana	Nkānda	Autorité locale
8. Le site de Higiro	Historico-culturel	Gitéga	Higiro	Communauté locale
9. Le site de Rwëzamënyo	Mixte (culturel-naturel)	Gitéga	Rwëzamënyo	Communauté locale
10. Mw'irëmbo ryā Masāma	Historico-culturel	Gishûbi	Muhagaze	Communauté locale
11. Le site de Mu mugóre	Mixte (culturel-naturel)	Gishûbi	Mikóre	Communauté locale

12. Le site de Kū Ngoma y'ábakōbwa	Mixte (culturel-naturel)	Gishūbi	Bucāna	Communauté locale
13. Le mégalithe Ruhāngura rukurú	Mixte (culturel-naturel)	Gitéga	Gacāca	Communauté locale
14. Le site touristique de Sīmba	Naturel	Gitéga	Sīmba	Autorité locale
15. La petite montagne de Kajēnda	Historico-culturel	Gitéga	Rwēsero	Autorité locale
16. Le trictrac de Munyínyā	Historico-culturel	Bugēndana	Munyínyā	Communauté locale
17. Le sanctuaire de la vierge Marie	Historico-culturel	Bugēndana	Mugera	Autorité paroissiale
18. Les eaux thermales de Gisagāra	Mixte (culturel-naturel)	Gitéga	Gisagāra	Communauté locale
19. Le Boma (fort) Allemand de Gitéga	Historique	Gitéga	Centre-ville de Gitéga	Autorité communale
20. L'Église de Mugera	Historico-culturel	Bugāndana	Mugera	Autorité paroissiale
21. Le Musée National de Gitéga	Historico-culturel	Gitéga	Centre-ville de Gitéga	Direction générale du tourisme
22. Le Bosquet de Jūrwe	Historique	Gitéga	Higiro	Communauté locale
23. Le domaine sacré de Mū Māna zā Mugera	Historico-culturel	Bugendana	Nkānda, Miramá, Kivūvú et Gitōra	Communauté locale
24. Le palais du roi MWAMBUTSA IV de Gitéga	Historique	Gitéga	A 1 km du centre-ville de Gitéga sur la RN1	Présidence du Burundi
25. Le sanctuaire des tambourinaires de Gishōra	Historico-culturel	Gitéga	Masásu	Communauté locale
26. La chute de Wāgá,	Mixte (culturel-naturel)	Gishūbi	Sūmo	Communauté locale
27. Le site de Kōgabāmi	Historique	Gitéga	Ruhānza	Communauté locale



28. La cathédrale de Mushasha	Historique	Gitéga	Centre-ville de Gitega	Autorité de la Cathédrale
29. Le site de Rwesero	Mixte (culturel-naturel)	Gitéga	Kajenda	Communauté locale
30. Le ficus dénommé <i>Umuvumú wa Sēnga</i>	Historique	Gishûbi	Rugabano	Autorité locale
31. Les collines de Ku Mabère y'inkumí	Naturel	Gitéga	Gihámagará	Communauté locale
32. L'arbre indiquant le centre du pays	Naturel	Gitéga	Centre-ville de Gitega	Autorité communale
33. Le parc de la Ruvubú	Naturel	Kârûsi	Cânkuzo, Kârûsi, Muiynga et Ruyigí.	Office pour la protection de l'environnement
34. Ku Nyānga yamáze Abatwá	Historique	Shõmbo	Gahoróro	Communauté locale
35. Le trictrac de Nyēzi	Mixte (culturel-naturel)	Shõmbo	Nyēzi	Communauté locale
36. Le site de Mwānakiniga	Historique	Shõmbo	Mugero	Communauté locale
37. Le centre d'Accueil CISV de Mutumba	Historique	Shõmbo	Rābiro	Autorité communale
38. La chute de Gisûma	Naturel	Kāruûi	Kigoma	Communauté locale
39. Le site de Butégeye	Historico-culturel	Nyabíhānga	Butégeye	Communauté locale
40. La petite chaîne de Montagne Gitára	Historique	Nyabíhānga	Gitaramuka, Tāba, Kibūngo et Kivûzo	Communauté locale
41. Le site de Jaga	Mixte (culturel-naturel)	Nyabíhānga	Kivōga-Mubúga	Communauté locale
42. La vallée de Rurāmbira	Mixte (Historique et Naturel)	Mwāro	Centre-urbain de la Commune Mwāro	Autorité communale

43. Le site de Ryākirānga	Historico-culturel	Mwāro	Nyabisīga	Communauté locale
44. La résidence du Prince Kamātāri	Historique	Nyabíhānga	A 10 km du centre-urbain de la Commune Mwāro	Descendance de Kamatari
45. La Forêt de Mpotsa	Mixte (culturel-naturel)	Nyabíhānga	Mpotsa	Autorité communale
46. Le site Agasumo ka Mwāro	Mixte (culturel-naturel)	Mwāro	Centre-urbain la Commune Mwāro	Autorité communale
47. La grotte de Sēnga	Naturel	Kigānda	Sēnga	Communauté locale
48. Ku māzi y'úmwāmi	Historico-culturel	Murāmvyā	Kavumú	Communauté locale
49. Le mégalithe Ntūngwekó	Historique	Kigānda	Buhāngura	Communauté locale
50. Le site politico-culturel de Gikōnge	Historico-culturel	Murāmvyā	Gikōnge	Communauté locale
51. La résidence des ritualistes du Mugaruro	Historico-culturel	Murāmvyā	Gikōnge	Communauté locale
52. La capitale monarchique de Mbuye	Historique	Murāmvyā	Tēká	Autorité communale
53. Le palais du roi de Murāmvyā	Historique	Murāmvyā	Chef-lieu de la Commune Murāmvyā	Autorité communale
54. La place du traité de Kigānda	Historique	Kigānda	Kigānda	Direction Générale du Tourisme
55. L'Église catholique de Bukēye	Historico-culturel	Murāmvyā	Rwēteto	Autorité paroissiale
56. Le parc de Kibira	Naturel	Murāmvyā	Bubānza, Cíbitōke, Kayānza et Murāmvyā.	Office burundais pour la protection de l'environnement



La province de Buhūmuza dispose de 22 sites touristiques dont 8 naturels, 3 historiques, 4 historico-culturels et 7 mixtes (historico-naturels). Parmi ces sites, 17 sont gérés par la communauté locale, 1 par l'Office burundais pour la protection de l'environnement, 1 par Regideso, 1 par l'autorité communale et 2 sites qui sont de propriétés privées.

La province de Bujūmbura compte à son tour 40 sites touristiques dont 10 naturels, 12 historiques, 9 mixtes (historico-naturels), 8 historico-culturels et 1 subaquatique. Il sied à préciser que 14 de ces sites sont gérés par la communauté locale, 2 par la Direction générale du tourisme, 5 par l'Office burundais pour la protection de l'environnement, 7 par la Mairie de Bujūmbura a, 1 par l'Office de thé au Burundi, 2 par l'Université du Burundi, 3 par l'autorité locale et 6 sites qui appartiennent aux propriétaires privés.

La province de Burūnga dispose de 31 sites touristiques dont 14 naturels, 5 historiques, 6 historico-culturels et 6 sites mixtes (historico-naturels). Il importe de signaler que 6 de ces sites sont gérés par l'autorité locale, 6 par l'Office burundais pour la protection de l'environnement, 5 par la communauté locale, 5 par les privés, 1 par l'autorité de l'Usine sucrière du Moso et 8 sites gérés par l'autorité communale.

La province de Butányeréra compte 41 sites touristiques dont 7 naturels, 13 historiques, 16 historico-culturels et 5 mixtes. Parmi ces sites, 5 sont gérés par l'autorité locale, 14 par la communauté locale, 3 par l'autorité communale, 6 par l'Office burundais pour la protection l'environnement, 2 par l'Office de thé au Burundi, 1 par la Regideso et 10 sites qui sont de propriétés privées.

La province de Gitéga dispose de 56 sites touristiques dont 7 naturels, 15 historiques, 19 historico-culturels, 14 mixtes (historico-naturels) et 1 culturel. Parmi eux, 10 sont gérés par l'autorité locale, 28 par la communauté locale, 8 par l'autorité locale, 2 par l'Office burundais pour la protection de l'environnement, 2 par la Direction générale du tourisme, 1 par la Présidence de la république et 5 sites qui sont de propriétés privées.

Le constat est que la majeure partie des sites touristiques burundais est gérée par la communauté locale. Selon Marc Yamuremye, seuls 4 sites sur les 190 sont gérés par la Direction générale du tourisme alors que l'Office burundais pour la protection de l'environnement gère 14 sur les 190 sites (2024, communications personnelles). Par ailleurs, 78 sites sont gérés par la population locale. De cette façon, on assiste à un déséquilibre dans le monopole de gestion du patrimoine touristique. Cela influe sur la consommation des produits touristiques du fait que le tourisme durable nécessite une implication d'un nombre assez important d'acteurs, susceptibles de rendre le système de gestion plus performant (J-P. Ndayikengurukiye et al., 2025 :665).

Toutefois, il sied à souligner que la désignation de la Direction générale du tourisme, l'Office burundais pour la protection de l'environnement, la communauté locale, l'autorité communale et les privés comme acteurs de gestion des sites touristiques susmentionnés tient compte du niveau de prise de décision en matière de gestion de chaque site. En effet, l'intervention dans les décisions par d'autres parties prenantes internes ou externes, contractuelles ou non, peut se remarquer chez certains de ces sites mais à un degré minime.

De fait, nous constatons que l'État n'est pas suffisamment impliqué dans la gestion des sites touristiques à considérer les



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

18 sites qui se trouvent sous la gestion des institutions étatiques. Pourtant, il devait être l'acteur principal en vue de l'optimisation des gains du secteur touristique. Cela se remarque à travers le nombre de sites qui se trouvent entre les mains des acteurs relevant des ministères ayant le tourisme et l'environnement dans leurs attributions. En effet, la Direction générale du tourisme et l'Office burundais pour la protection de l'environnement totalisent en tout 18 sur 190 sites touristiques. Cela ne signifie pas que l'appareil étatique s'est désengagé totalement de mais ça révèle ses limites d'intervention dans les décisions relatives à la gestion des autres sites.

Par ailleurs, les 78 sites gérés par la communauté locale ne bénéficient d'aucune intervention de ces acteurs susmentionnés. Cela étant, ils sont exposés au risque de disparition du fait qu'au fur et à mesure que les détenteurs des traditions y afférentes disparaissent, ces sites perdent en même temps leur valeur. Le danger qui les guette est la tendance du monde à la globalisation et à l'action des confessions religieuses visant à profaner tout ce qui relève de la tradition. Il est impératif à l'État d'intervenir dans les meilleurs délais en incitant les autres parties prenantes de s'impliquer dans la gestion de ces sites menacés de disparition.

Ce faisant, le Partenariat Public-Privé (PPP) dans le secteur touristique constitue un avantage du fait qu'il permet l'implication de l'État dans la gestion des entités sous contrats de PPP. Étant donné qu'il est l'acteur clé dans la définition des termes de contrats via l'ARCP (Agence de Régulation et Contrôle de Partenariats Publics-Privés), ses délégués le

représenteraient chaque fois dans les décisions engageant la gestion de ces institutions sous contrats.

## **2.2. Les défis à la gestion optimale des sites touristiques au Burundi**

Le gouvernement burundais compte s'appuyer sur son secteur touristique en vue de promouvoir son économie. Cela se remarque à travers son plan de développement 2018-2027 et sa nouvelle vision au long terme, s'étendant jusqu'en 2060. Pour ce faire, il se remarque des efforts visant à développer ce secteur, entre autres : les inventaires de sites se trouvant sur tout le territoire, la réhabilitation de certains sites touristiques et l'implication d'autres acteurs de gestion comme les ONG de développement, la population locale et les privés.

En revanche, des défis considérables se remarquent encore dans ce secteur et freinent toute initiative orientée vers l'optimisation de la gestion des sites touristiques. Selon nos informateurs, les défis du secteur touristique sont, entre autres : l'insuffisance du budget alloué à ce domaine ; le manque d'infrastructures destinées à accueillir les visiteurs (les hôtels, restaurants et locaux sanitaires) ; le manque d'équipements (les jumelles, la tenue du personnel, les moyens de déplacement et le matériel de surveillance) et d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée (Marc Bakundintwari et Feruzi Sabiti, 2025 : communications personnelles). À côté de ces défis, ils soulignent le problème lié à l'impraticabilité des routes et pistes permettant l'accessibilité aux différents sites. L'exemple illustratif est celui du sanctuaire des tambourinaires de *Higiro*, l'enclos du premier roi fondateur du royaume du Burundi, qui reste



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

victime de sa localisation géographique (Jérémie Ndimwizinga, 2025 : communications personnelles).

## **2.3. Les Partenariats Publics Privés comme stratégies d'optimisation de rendement du tourisme au Burundi**

### **2.3.1. Les Partenariats Publics-Privés comme source de financement public**

Le Partenariat Public-Privé est un outil ou une modalité de gestion qui est née dans le prolongement du nouveau management du secteur public (New Public Management) au sein des entreprises depuis les années 1990 (H. Lechheb et E. A. Zahra, 2021). Ses débuts remontent depuis le Royaume-Uni sous le gouvernement Tony Blair. Peu après, il gagnera du terrain dans les pays occidentaux et s'étendra petit à petit sur d'autres continents.

En effet, les PPP restent difficiles à définir mais nous allons nous servir de différentes définitions qui ont été données par les auteurs selon le contexte et le temps. Ainsi, les PPP « sont les outils et modalités de commande publique qui organisent la mise en place de contrat de long terme par lesquels un donneur d'ordres public délègue à un opérateur privé-firme, ou société ad hoc représentant un groupement une mission globale de conception, construction, entretien-maintenance, voire une partie de l'exploitation commerciale, d'un équipement, d'une infrastructure, ou d'un bâtiment support du service public. La personne publique cliente paie sous forme de loyers, éventuellement liés à la qualité de la prestation (disponibilité et maintien en bon état), un service de mise à disposition de l'ouvrage dont elle a passé la commande à l'issue d'une procédure concurrentielle. Le secteur public rembourse ainsi sur la durée du contrat

l'équipement qui est préfinancé par le secteur privé » (G. Deffontaines, 2013 : 15).

Il s'agit d'un instrument efficace pour l'optimisation de la gestion des entreprises, des sociétés ou autres types d'institutions. Par rapport à l'idée de PPP, M. Perić (2009 : 2), dit ce qui suit : «Le PPP est une initiative conjointe entre le secteur public et les secteurs privé à but lucratif et non lucratif, dans le cadre de laquelle chaque entité apporte ses propres ressources et participe à la planification et à la prise de décision». Autrement dit, il s'agit d'un accord contractuel entre une entreprise privée et un organisme public qui consiste à répartir des ressources, des risques, des responsabilités et des avantages entre l'acteur public et des acteurs privés et, normalement, à réduire la contrainte budgétaire pour l'État (R. Gelin, 2018:17). Pour le cas de la France, le PPP est compris aussi comme une modalité d'externalisation de l'action publique qui s'inscrit dans l'évolution plus générale du rôle de l'État dans la sphère économique, passant d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur (CE, 2004).

De fait, les PPP se distinguent selon le rôle joué par l'entreprise dans le partenariat ou du type d'investissement :

- Les **contrats de gestion-concession** qui sont les PPP les moins coûteux pour l'entreprise. De tels contrats s'observent dans divers secteurs, comme l'énergie, les ports ou les télécoms. La gestion d'une infrastructure passe sous la coupe d'une entreprise privée, avec ou sans injection de fonds dans les équipements concernés. Ces contrats de gestion sont souvent synonymes de privatisation d'un service anciennement géré par une entreprise ou une administration publique.



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

- Les **projets** « **brownfield** » qui incluent une participation financière des entreprises plus conséquente puisqu'il s'agit de réhabiliter ou de moderniser des infrastructures existantes. Cela se remarque souvent à travers des infrastructures de transports et leur rénovation à savoir les routes, les ports, les chemins de fer et les aéroports. Les acteurs privés sont souvent des sociétés transnationales.

- Les **investissements** « *greenfield* » qui sont des projets d'infrastructures nouvelles. Ils se remarquent le plus souvent dans les secteurs de l'énergie avec des centrales électriques (diesel, éoliennes, centrales hydro-électriques), des pipelines de transport de gaz, des projets de géothermie et celui des réseaux de téléphonie mobile et de câbles internet.

- Le financement mixte, encore appelé « *blended finance* » ou « *blending* » dans le jargon des institutions de financement du développement. Il se propose en vue de combler le déficit de financement des infrastructures en faisant appel au secteur privé. Généralement le *blending* associe des prêts concessionnels fournis par l'aide officielle et des prêts non concessionnels d'origine publique ou privée (R. Gelin, 2018 :17).

En revanche, les PPP présentent également des désavantages, entre autres : la longévité de la période d'exécution de projets (20 à 50 ans), la maximisation de profits au détriment de l'intérêt public, la perte de contrôle des projets par l'État et le risque de résiliation de contrats en cas d'échecs de projets.

### 2.3.2. Les Partenariats Publics-Privés au Burundi

Le Burundi s'engage progressivement dans une dynamique de réforme de la gestion des entreprises

publiques, fondée sur une participation renforcée du secteur privé, aux côtés de l'État ou dans le cadre d'initiatives autonomes. Au Burundi, les partenariats public-privé (PPP) ont connu un essor à partir de 2004, marqué par la conclusion de divers contrats de concession et de délégation de services entre l'État et des opérateurs privés, notamment dans les secteurs minier et énergétique. A titre illustratif, ces collaborations ont donné lieu à des contrats de production d'énergie impliquant, entre autres, la centrale thermique exploitée en partenariat avec Inter Pétrole ainsi que la centrale solaire photovoltaïque développée avec CRD Holding (Gérard Manariyo, 2025 : communications personnelles). Jusque-là, les contrats étaient couverts par une loi promulguée en 2000 portant la libéralisation du secteur de l'eau potable et de l'électricité. Il faudra attendre plus d'une décennie pour voir la promulgation de la loi N°1/14 du 27 avril 2015 portant Régime général des contrats de partenariat public-privé. Cette dernière met en place une Agence d'appui à la réalisation des contrats de partenariats publics-privés (ARCP). Par ailleurs, elle a été modifiée par le décret-loi N°1/19 du 19 Juillet 2019 dans le but de fixer les règles générales des procédures applicables par les autorités contractantes à la passation, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des contrats de partenariats publics-privés.

### ***2.3.3. Les Partenariats Publics-Privés dans le secteur touristique burundais***

L'Agence d'appui à la réalisation des contrats de partenariats publics-privés ne reconnaît aucun contrat de nature des PPP au sein du secteur touristique burundais. Par ailleurs, elle précise que des négociations sont actuellement engagées avec des opérateurs privés en perspective de la



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

signature éventuelle de contrats de gestion relatifs aux eaux thermales de Mugara et au parc de la Ruvubu (Gérard Manariyo, 2025 : communications personnelles).

De fait, cela ne signifie pas que la gestion des sites touristiques restait exclusivement l'apanage de l'État. Les responsables et les guides de différents sites ne cessent de mentionner le rôle prépondérant des entités telles que la Banque mondiale et certaines ONG nationales et internationales notamment le PNUD, BSF, ENABEL, BIOPAMA, Fondation Kibira, etc. dans le soutien à la gestion des sites comme les parcs de la Ruvubu et Kibira, les sanctuaires de tambourinaires de Gishōra et Higiroy, les failles des Allemands, le site du traité de Kigānda, les chutes de Karéra et la source la plus méridionale du Nil (Marc Bakundintwari, Feruzi Sabiti, Abel Nteziryayo, Arcade Congera, Jérémie Ndimwizinga, Claver Nyandwi, Majariwa Ndayishimiye et Herman Harerimana, 2025 : communications personnelles).

Cependant, l'intervention de ces institutions reste limitée par le budget, lequel est défini pour accomplir certaines tâches à court terme. Constatant l'efficacité de ces interventions malgré leur caractère éphémère, les responsables et guides suggèrent à l'État de procéder aux PPP pour arriver à l'optimisation de la gestion des sites touristiques. Selon leurs dires, ces entités participent à la réhabilitation de sites touristiques en destruction comme ce fut le cas pour les sanctuaires de Gishōra et Higiroy. En plus, elles posent des bases de gestion inclusive d'un nombre assez important d'acteurs, en l'occurrence l'intégration de la population locale. Dans cette perspective, elles initient des projets de gestion des destinations touristiques mobilisant à

la fois les délégués de l'État ; les représentants de ces ONG nationales et internationales ; les autorités locales ainsi que des unités issues de communautés riveraines de sites.

En revanche, des réclamations se font toujours entendre de la part des populations locales surtout pour les cas de sites comme le parc national de la Ruvubu, les lacs du nord du Burundi, les failles de Nyakazu et les chutes de Karéra. Elles demandent une indemnisation des terres perdues lors de la délimitation de la zone tampon entre les sites et leurs terres. Dans le but de réduire les tensions, les populations riveraines ont été organisées en associations de pêcheurs et d'apiculteurs. Les revenus tirés de ces activités contribuent à compenser les pertes foncières liées à l'aménagement de la zone tampon ainsi que les dommages occasionnés aux cultures par la faune du parc. Ils ont également reçu du bétail en vue de rendre leurs terres fertiles (Leonidas Myigezo, Jean Mudahumba, Marie Rose Midende, 2025 : communications personnelles). Pourtant, les riverains des sites de Nyakazu et Karéra nient avoir reçu aucune compensation de la part de l'État ou de ses partenaires et ils exhortent le gouvernement de pencher à leur situation (Léopold Ntakiyiruta, et Epimaque Niyongabire, 2025 : communications personnelles).

Ce faisant, la majorité de nos informateurs souligne la nécessité d'impliquer les acteurs privés dans le secteur touristique. Le *Blending* est le modèle de cogestion suggéré par les responsables et guides, ainsi que les communautés locales. Le mot dérive du verbe « blend » signifiant le fait de « mélanger ». Ce type de financement est nécessaire pour la construction de nouvelles infrastructures modernes telles que les hôtels, les restaurants, les bureaux et les postes de surveillance. Il contribuerait en plus à l'acquisition des



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

matériels nécessaires (véhicules, tenue de guides, jumelles, pirogues, etc.) pour assurer la sécurité des destinations touristiques. Nos informateurs insistent sur la nécessité d'un texte réglementaire définissant clairement les termes du contrat de travail et de partage de bénéfices entre l'État et les parties prenantes privées. Selon leurs témoignages, les acteurs privés apportent de solutions aux défis qui freinent l'intervention efficace de l'administration publique dans la gestion des sites touristiques. Pour ce faire, ils offrent des infrastructures, promeuvent les activités génératrices de revenus et en sensibilisent la population environnante concernant les avantages de ces espaces touristiques. Les exemples d'initiatives privées que nous avons constatées au sein de différents sites touristiques sont, entre autres : la construction de l'hôtel sur la rive du lac Cohôha par les sœurs Bêne Tereziya ainsi que le restaurant-bar construit à la sortie des eaux du Lac aux oiseaux par un commerçant, natif de la localité. Par ailleurs, il importe de souligner la contribution de la fondation Kibira, qui a doté le parc des locaux destinés à abriter des bureaux, un centre culturel et un hôtel en construction.

En revanche, même si la plupart de nos informateurs s'accordent sur ce mode de financement mixte, nous voyons qu'il n'est pas la seule option de l'État en vue de promouvoir le secteur touristique. De fait, les autres modèles susmentionnés peuvent eux aussi servir de base dans la gestion des sites touristiques moyennant la constitution des textes réglementaires bien conçus. La gestion-concession est aussi le choix envisageable du fait que, comme la colonne des acteurs le montre dans le tableau ci-haut mentionné, la plupart de sites est gérée par la communauté locale. Cette

dernière applique le système de gestion traditionnelle au sein des territoires (G. Abungu Okello, 2016) plutôt que la gestion orientée vers les principes de l'économie de marché. Seuls les interdits et tabous qui planent autour de ces sites assurent leur protection. Ainsi, ces sites sont exposés au risque de disparition dû à la globalisation du monde et l'action de certaines confessions religieuses.

### **3. Discussion de résultats**

Le constat par rapport à ce qui précède est que l'administration publique a besoin du secteur privé comme source de financement. De fait, l'intervention des capitaux privés est incontournable dans la relance des économies de toutes les nations du monde. C'est au nom du libre-échange, de la compétitivité nationale et des avantages compétitifs durables, que tous les gouvernements sont, aujourd'hui plus que jamais, à la recherche d'entreprises privées capables de créer et de maintenir sur place des emplois à forte valeur ajoutée, préserver l'environnement, optimiser l'exploitation des ressources naturelles, promouvoir les régions, livrer des services publics de qualité à la population, protéger le bien commun et l'intérêt général. Dans cette perspective, différents modèles d'intervention suscitent plus de curiosité aux yeux des analystes de mutations des entreprises publiques actuelles, en intégrant des acteurs privés au cœur de leur gestion. Des contrats de partenariats publics-privés, entre autres : le PFI (Private Finance Initiative), le BOT (Build-Operate-Transfert), le BOO (Build-Own-Operate), le BOOT (Build-Own-Operate-Transfer), le BLO (Built-Lease-Operate) et le DBM (Design-Build-Maintain) ont marqué le monde dans les quinze dernières années surtout à travers les secteurs de l'énergie, le transport, l'éducation, la construction des



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

infrastructures, la santé (Schneider, 1999 ; Banús et Barcenilla, 2000). D'autres formes de contrats pouvant exister sont, entre autres : l'OM (Operations and Maintenance), le DB (Design-Build), le TO (Turnkey Operation), le WAA (Wrap Around Adition), le LP (Lease Purchase), le TP (Temporary Privatization), le LDO (Lease-Develop-Operate) ou le BDO (Buy-Develop-Operate), le BTO (Built-Transfer-Operate), le BOOT (Build-Own-Operate-Transfer), etc. (GAO, 1999; D. Juricic et D. Veljkovic, 2001; D-K. Kim, C. Kim et T-H. Lee, 2005).

De fait, de tels contrats doivent être basés sur des principes d'objectivité et de transparence dans le choix de parties prenantes et d'évaluation de la faisabilité de projets. Cela pourrait contribuer à l'évitement des échecs pouvant conduire à des résiliations ou annulations de contrats des projets en cours comme ce fut le cas dans certains pays en développement tel que le Benin et le Sénégal (B. Mazouz : 2002 et S. Saussier : 2012).

Le recours aux PPP dans la relance du secteur touristique burundais constituerait un atout pour la majorité de sites qui est gérée par la communauté locale. Cela constitue un défi majeur dans l'entretien de ces destinations touristiques ainsi que la productivité. Par ailleurs, les expériences de projets de cogestion témoignent d'une réussite de PPP au sein du secteur touristique (M. Perić, 2009). Pour défendre sa thèse, cet auteur se réfère sur le succès connu par les projets suivants : la Maison de la France (France), le GAT Initiative (Alaska), le Nepal Tourism Board (Népal), le Spa and Wellness tourism sector revitalization (Hongrie), le Black Sea Riviera (Égypte), le Tourist Center Belek (Turquie).

## Conclusion

Le Burundi compte un nombre assez important de destinations touristiques extraordinairement attractives. Il offre une variété de produit touristique permettant aux amateurs de se régaler. La gestion optimale de ces sites reste la priorité des acteurs concernés en vue de contribuer au développement durable du pays. Des efforts sont mobilisés dans ce sens mais des défis se remarquent toujours dans la gestion de ce secteur. En effet, faute de budget suffisant alloué au domaine, de main d'œuvre suffisante et qualifiée et d'ouverture aux capitaux privés, ces destinations sont abandonnées aux communautés locales. Malheureusement, ces dernières se chargent tant bien que mal de leur gestion. De fait, elles recourent aux systèmes traditionnels qui couvrent ces sites d'interdits et tabous pour assurer leur protection. Ainsi, elles parviennent à préserver ces destinations mais elles ne peuvent pas les gérer en se référant aux principes directeurs de l'économie de marché. L'ouverture du secteur touristique aux capitaux privés serait avantageuse pour une gestion optimale et durable de ces sites. Ce faisant, notre hypothèse de recherche est vérifiée car nous voyons que le recours aux modèles de PPP tels que le *Blending*, la gestion-concession rend le secteur touristique plus prolifique.

Dans cette perspective, l'État doit inciter ses partenaires privés à s'impliquer davantage dans le secteur touristique. Pour ce faire, l'objectivité et la transparence dans la passation de marché et l'évaluation de projets devraient être des principes directeurs de l'ARCP en vue de promouvoir le recours aux PPP au sein du secteur touristique.



## Bibliographie

### 1. Sources orales

1. NTEZIRYAYO, Abel (2025), Conservateur du Parc National de Kibira, entrevue réalisée à Rwēgura, le 28 août.
2. AHISHAKIYE, Jérôme (2025), Conseiller Technique de la Fondation Kibira, entrevue réalisée à Rwēgura, le 28 août.
3. MANARIYO, Diomède (2025), Responsable des Paysages Aquatiques Protégés du Nord du Burundi, entrevue réalisée à Bugéra, le 29 août.
4. MYIGEZO, Leonidas (2025), Riverain du Lac Cohoha, entrevue réalisée à Rugarama, le 30 août.
5. MUDAHUMBA, Jean (2025), Riverain du Lac Rwihinda, entrevue réalisée à Bugéra, le 29 août.
6. NAMIDENDE, Marie Rose (2025), Riveraine du Lac Rweru, entrevue réalisée à Gatāre, le 30 août.
7. BAKUNDINTWARI, Marc (2025), Conservateur du Parc National de Ruvubu, entrevue réalisée à Gasāvé, le 30 août.
8. SABITI, Feruzi (2025), Guide au Parc National de Ruvubu, entrevue réalisée à Gasāvé, le 30 août.
9. NYANDWI, Claver (2025), Guide au Failles des Allemands, entrevue réalisée à Nyakazu, le 31 août.
10. NDAYISHIMIYE, Majariwa (2025), Responsable Adjoint des Chutes de Karéra, entrevue réalisée à Shānga, le 31 août.

11. NAHIMANA, Herman (2025), Guide à la Source la plus méridionale du Nil, entrevue réalisée à Gikízi, le 1 septembre.
12. YAMUREMYE, Marc (2024), Conseiller au Département des Statistiques à la Direction Générale du Tourisme, entrevue réalisée en Mairie de Bujumbura, le 15 décembre.
13. CONGERA, Arcade (2025), Guide au Sanctuaire de Tambourinaires de Gishōra, entrevue réalisée à Masásu, le 2 septembre.
14. NDIMWIZINGA, Jérémie (2025), Guide au Sanctuaire de Tambourinaires de Higiro, entrevue réalisée à Higiro, le 2 septembre.
15. MANARIYO, Gérard (2025), Assistant du Directeur à l'ARCP, entrevue réalisée en Mairie de Bujumbura, le 9 septembre.
16. NSHIMIRIMANA, Novence (2025), Guide au site du traité de Kigānda, entrevue réalisée à Kigānda, le 4 septembre.
17. BIGIRIMANA, Audace (2026), Chef de Département du commerce, de l'industrie et du tourisme à la commune Gitéga, entrevue réalisée le 8 mai.
18. NIYONZIMA, Jean Bosco (2026), Guide au Musée ethnographique de Gitéga, entrevue réalisée le 7 mai.

## **2. Sources bibliographiques**

1. ABUNGU OKELLO, George et al., 2016, *Systèmes traditionnels de gestion des lieux de patrimoine*, Pretoria, Midrand, 74 pages.
2. ATOUT FRANCE, 2013, *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris, 114 pages.



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

3. BANÚS, Enrique, BARCENILLA, Maria Carmen, 2000, «Public-Private Co-operation – Spanish Opera Houses: A Case Study, Public and Private Sector Partnerships: The Enabling Mix», *Sheffield Hallam University, Sheffield*, p. 95-104.
4. BARABE, André, 1988, *Détermination des capacités de support dans le contexte du développement durable des espaces récréatifs en milieux naturels protégés*, Thèse Ph. D., Faculté des Études supérieures, Montréal, 477 pages.
5. Bédard, Francois et Kadri, Boualem, 2004, « Développement et tourisme : une relation durable », *Téoros*, 23(3), p. 70–72.
6. COUSIN, Saskia, 2008, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel, Généalogie d'un « bon » tourisme », *Civilisations*, p. 41-16.
7. DEFFONTAINES, Géry, 2003, *Extension du domaine de la finance ? Partenariats public-privé et "financiarisation" de la commande publique une proposition d'analyse par la sociologie économique*, Thèse de doctorat de l'Université Paris-Est, Ecole nationale des ponts et chaussées, 564 pages.
8. DUBE, Bernard, FACAL, Joseph et MAZOUZ, Bachir, 2009, «La communication, un outil de gouvernance des partenariats public-privé. Quelques enseignements tirés du cas « Bonjourquébec. com », *Revue française d'administration publique*, n° 130, p. 291-306.
9. GAO, 1999, *Public-Private Partnerships: Terms Related to Building and Facility Partnerships*, Government Accounting Office, Washington D.C., 17 pages.
10. GELIN, Romain, 2018, «Infrastructure en Afrique : Chronique d'un mal investissement », *Gresea Echos n° 94*, 32pages.

11. HARRIS, Jean-Pierre, 1992, « Une institution spécialisée : l'organisation mondiale du tourisme », in Jean-Luc Michaud, *Tourismes, Chance pour l'économie, risques pour les sociétés ?*, p. 247-273.
12. HATT Emeline et CLARIMONT Sylvie, 2023, La gestion des fréquentations dans les territoires touristiques : un enjeu des politiques publiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel, en France, Colloque international AsTRES « L'agilité touristique en période de crises : réplifications, accélérations, réinventions... ? », 13 pages.
13. JURICIC, Damir et VELJKOVIC, Dušan, 2001, *Financing of local public projects*, Faculty of Economics Rijeka and Vitagraf, Rijeka.
14. KIM, Dae-Kwan, KIM, Chulwon et LEE, Tae-Hee, 2005, *Public and Private Partnership for Facilitating Tourism Investment in the APEC Region*, Ministry of Culture and Tourism, Republic of Korea , 267 pages.
15. KRAPF, Kurt, 1961, « Les pays en voie de développement face au tourisme. Introduction méthodologique », *Revue de tourisme N° 3*, p. 82-89.
16. LECHEB, Houda et ZAHRA, El Achabi, 2021, « PPP à travers une revue compréhensive de la littérature : approche historique, conceptuelle et théorique », Volume 2, *Issue 4 (July, 2021)*, p.573-584.
17. MAZOUZ, Boualem, et NADIA, Belhocine, 2002, *Partenariats public-privé : une équation à résoudre par la gestion de projets*, ENAP, Québec, 102 pages.
18. MOUNET, Jean Paul, NICOLET, Jean Pierre et ROCHEBLAVE, Marie, 2000, « L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel », *Montagnes Méditerranéennes 11 Tourisme sportif et territoires*, 13 pages.



Received: 05/01/2026 Accepted: 02/05/2026 Published: 27/06/2026

19. NDAYIKENGURUKIYE, Jean Pierre, SADIKI, Elie, NDIAYE, Matar et NZIBAVUGA, Viator, 2025, « Privatisation des sites touristiques au Burundi : Fausse ou bonne solution au développement durable », *Sunu Xaalat*, n<sup>o</sup> 5, p. 648-670.
20. PERIĆ, Marko, 2009, «Criteria for setting up the public-private partnership in Croatian tourism and selection of optimal public-private partnership model», *Primljeno*, p. 111-126.
21. SAUSSIÉ, Stéphane, 2012, «La performance des Contrats de partenariat : Une première évaluation quantitative», *Revue d'Economie Industrielle*, p. 81-110.
22. SCHNEIDER, Anne Larason, 1999, «Public-Private Partnerships in the U.S. Prison System», *American Behavioral Scientist*, Vol. 43 (1), September, p. 192-208.
23. Unesco, 1972, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Paris, 16 pages.